

Mézériat@g

www.mezeriat.fr



La tradition des Consrits
Un anniversaire peu banal !
Des réglementations
et du savoir-vivre


Mézériat
Un accueil Nature

Juillet
2017



Les Conscrits ...

Il faut remonter en septembre 1798, à la fin du Directoire, pour retrouver l'origine de cette tradition. L'armée française avait besoin d'hommes pour défendre le territoire. Le gouvernement vota la loi JOURDAN-DELBREL dont l'article 1 rappelle que « tout français est soldat et se doit à la défense de la patrie ». Cette loi concernait tous les hommes de 20 à 25 ans révolus. C'est **la conscription**.

Sous Napoléon 1^{er}, l'appel sous les drapeaux était effectué par tirage au sort et le nombre de soldats déterminé en fonction des besoins de la Grande Armée. Celui-ci avait lieu en public, chaque début d'année, dans tous les chefs-lieux de canton, en présence du Préfet assisté du Maire de la commune. On sait aujourd'hui que par de subtiles manipulations et tricheries, certains payaient cher pour tirer les bons numéros et éviter ainsi la conscription.

Ce tirage au sort fut supprimé en mars 1905 et un véritable service militaire obligatoire fut instauré. Théoriquement, personne ne pouvait y échapper. Après de nombreuses modifications, ce service national fut suspendu en 1996 et remplacé par le rendez-vous citoyen.

La veille de ce tirage au sort et pour combattre le stress de cette journée, les jeunes gens (**les conscrits**) se réunissaient pour chanter, boire et danser lors d'un banquet qui durait toute la nuit. Ils revêtaient un complet noir et un gibus qui n'étaient ensuite utilisés que le jour de leur mariage.

Au milieu du XIX^{ème} siècle, à Villefranche-sur-Saône, les jeunes gens se rendirent à l'hôtel de ville, à la fin du banquet, avec leurs chapeaux et leurs costumes noirs. La tradition du défilé des conscrits était née. Puis en 1880, un homme de 40 ans souhaita fêter l'anniversaire de son tirage au sort. Il accompagna alors les jeunes de 20 ans lors du défilé. L'introduction progressive des autres classes d'âge issues d'autres décennies se poursuivit. Le **défilé** au pas cadencé fut remplacé par un cortège, où l'on se donne le bras pour faire « la vague ».

Malgré la disparition du service militaire, cette tradition devenue folklorique perdure encore dans notre région. C'est un extraordinaire moyen d'intégration à la vie locale car elle rassemble toutes les classes d'âge, toutes les classes sociales et toutes les opinions. Cette **fête des conscrits** préserve plusieurs symboles : **la cocarde, le chapeau, le clairon, le drapeau tricolore...**, qui, si l'on se réfère à la signification originelle militaire, prennent tout leur sens.

En Bresse, la tradition reste fortement ancrée dans les petits villages. Les jeunes effectuent la tournée afin de rencontrer les villageois autour d'un verre et préparer ainsi le **banquet des classes** et les **matefaims** (crêpes). La tradition et le déroulement de cet événement diffèrent en fonction de chaque localité.

A Mézériat aussi, elle reste bien présente dans la vie de notre commune. Les jeunes conscrits commencent leur périple auprès de la population dès le mois de septembre, apportant ainsi les cocardes aux habitants concernés. Ils sont présents sur le marché les vendredis précédents la fête où ils proposent des crêpes et du vin chaud aux visiteurs. Le pécule amassé leur permet de financer leur repas.

Le banquet des classes a lieu le dernier samedi du mois de janvier. Les festivités commencent par la messe des conscrits, suivie du défilé des classes dans le bourg, puis un dépôt de gerbe a lieu au monument aux morts en souvenir des conscrits tombés aux combats. La traditionnelle photo sur la place précède le repas entre classards.

Pour les matefaims du dimanche, les 19-20 ans invitent toutes les personnes qui le désirent à venir déguster les crêpes spécialement préparées par leur soin avec l'aide précieuse de leurs parents.

Avant 1992, cette manifestation se déroulait le dimanche et le lundi.

Souhaitons que les générations futures puissent conserver cette tradition qui permet pour certains de se connaître, pour d'autres de se retrouver, mais dans tous les cas de se rassembler en passant deux jours agréables autour d'un bon repas, quelques verres, de la musique, quelquefois des chansons, sans oublier le traditionnel « **rigodon** ».

Edito

Quel honneur, quel plaisir et quelle joie de fêter les 100 ans d'un Mézériati !

Lucien MOREL les a atteints le 28 mai dernier. Il n'avait pu être présent à notre grande journée des conscrits du mois de janvier pour des raisons de santé mais aujourd'hui, de nouveau en forme, il ne cesse de célébrer son grandiose anniversaire.

Le club des aînés, les anciens combattants, ses voisins et bien sûr sa famille ont fêté dignement cet événement. Deux membres de cette dernière appartenant aux « sonneurs de Viriat » lui ont offert une aubade digne de ce grand moment. Quelques élus ont désiré aussi le saluer et le féliciter.

Bon et bel anniversaire cher Lucien et rendez-vous l'année prochaine puisque l'engagement est pris !

Je vous propose une lecture estivale étoffée... En effet, outre le bulletin du syndicat mixte Veyle Vivante, un livret DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a été rédigé par un groupe d'élus.

La réglementation impose aux communes de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) qui recense les risques éventuels sur la commune et les moyens humains et matériels à mettre en œuvre, le cas échéant. Ce document, interne à la mairie, identifie, avec leurs coordonnées, les différentes personnes à contacter en cas de besoin. Les élus ont de leur côté une mission bien précise.

Le DICRIM est le prolongement de la mise en place du P.C.S.

Il permet à chaque foyer de connaître les risques les plus importants et d'appliquer immédiatement les mesures à prendre si un problème survenait.

Ce livret doit être lu attentivement et conservé précieusement.

Nous avons élu un nouveau président. Le gouvernement précédent avait annoncé à l'ensemble des collectivités une **baisse des dotations** de 30% sur 3 années. N'ayant constaté qu'une légère dégradation sur les 2 premières années, nous pensons que les demandes répétées de nos associations de maires avaient eu gain de cause.

Que nenni ! Force est de constater que le couperet est tombé : 150 000 € manquent à la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) sur un total de 420 000 €.

Souhaitons que cette politique de restrictions tous azimuts se calme. Les projets des communes risquent de se restreindre et ainsi ne pas permettre à nos artisans ou entreprises d'espérer un début de reprise.

A l'automne prochain, un nouveau chantier d'assainissement se mettra en place sur la Route de l'Effondras, le début de la Route des Dalles et le Chemin des Badelles. Tous les foyers concernés ont été contactés par le maître d'œuvre qui suivra les travaux. Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension vis-à-vis des désagréments occasionnés.

D'ici là, je vous souhaite de belles et bonnes vacances. Profitez bien des fêtes qui sont organisées par les associations, le syndicat d'initiative et leurs très nombreux bénévoles et notamment une nouveauté pour le dimanche de la vogue : le marché d'été.

Etienne ROBIN



Dans ce numéro

Les conscrits	couverture
.....	2 ^e de couverture
Edito	Page 1
Vie communale	Pages 2 à 5
Le budget	Pages 6 et 7
Vie civique	Page 8
Zoom sur la municipalité ...	Page 9
Vie associative	Page 10
Environnement	Page 11
Vie scolaire	Pages 12 et 13
Sécurité	Page 14
Travaux	Page 15
Bienvenue à	Page 16
Clin d'œil	Page 17
Cent bougies pour un conscrit	4 ^e de couverture

Supplément détachable : Renseignements pratiques

Si vous avez des suggestions ou des remarques, vous pouvez les adresser à la commission communication, par écrit ou par mail à la mairie.

Directeur de la publication : Etienne ROBIN

Rédacteur en chef : Leslie VOLATIER

Comité de rédaction : Laetitia BERTRAND, Nicolas BUISSON, Josiane MUZY, Jean-Pierre RABUEL, Martine VOLLAND

Photocomposition-Impression : COMIMPRESS

Crédit photographique : la commission communication, les élus, les associations de Mézériat, les professeurs des écoles, Lucette RICHARD.

Toute reproduction d'article, de photo ou dessin, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la municipalité.

Réforme de la C.N.I.



Après le passeport, la **Carte Nationale d'Identité** devient à son tour biométrique, l'objectif étant d'améliorer les délais de traitement tout en renforçant la lutte contre la fraude.

Depuis le 21 mars 2017, les C.N.I. sont délivrées uniquement par les mairies équipées d'un dispositif numérique de recueil des demandes. Les communes habilitées les plus proches de Mézériat sont Bourg-en-Bresse, Péronnas, Viriat, Châtillon-sur-Chalaronne et Montrevel-en-Bresse. Cette démarche peut s'effectuer hors de notre département, comme à Mâcon par exemple.

Il convient de prendre rendez-vous avec la mairie concernée pour la demande puis le retrait. Une pré-demande en ligne est possible mais il est indispensable de se rendre au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt du dossier (justificatifs et photos).

La carte d'identité reste gratuite.

Renseignements et formulaire sur :
www.interieur.gouv.fr
(Cerfa n°12100*02)

Rétablissement de l'A.S.T.

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger, seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents, doit être muni d'une **Autorisation de Sortie du Territoire**. Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Celui-ci doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité valide du parent signataire. Renseignements et formulaire sur www.service-public.fr (Cerfa n°15646*01).

L'A.S.T. ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession d'un titre de voyage.

En fonction des exigences des pays, il doit présenter un passeport (accompagné d'un visa s'il est requis) ou une Carte Nationale d'Identité en cours de validité.

Conseil municipal

Florence GAMBY, élue conseillère municipale aux dernières élections de 2014, ayant dû démissionner de ses fonctions pour raison professionnelle, a été remplacée par **Nicolas BUISSON** en mars 2017.

A la rencontre des nouveaux Mézériatis



Samedi 18 mars, la municipalité avait convié les personnes récemment installées dans la commune.

Cinq familles sur 23 invitées ont participé, venant d'horizons très variés : la plus éloignée arrivait de Californie, deux sont remontées du Var et des Alpes-Maritimes, une descendait des Hauts-de-France et une était de retour au pays. Pour plusieurs d'entre elles, c'était aussi l'occasion d'un rapprochement avec la famille.

Tous apprécient la situation géographique de Mézériat en particulier, mais de l'Ain plus généralement, département bien desservi en moyens de communication (trains, autoroutes, aéroports).

Les conversations se sont prolongées autour du verre de l'amitié et chacun est reparti avec une sacoche truffée d'informations pratiques et touristiques sur Mézériat et ses environs.

Événements du 8 mai 2017

À l'issue de la commémoration, le Chef de corps, l'Adjudant Romain BREVET, a eu le plaisir d'annoncer que deux sapeurs allaient accéder à des grades supérieurs :

- le 2^e classe **Théodore NEUVILLERS**, après 3 stages de formation obtient le grade de Sapeur 1^e Classe,
- le Sapeur 1^e Classe **Nicolas QUASTANA** devient Caporal grâce à la réussite de son stage « chef d'équipe lutte incendie » par le biais du Centre de Secours de Vonnas.



Les effectifs sont renforcés par l'arrivée de 3 nouveaux sapeurs :

- **Evan LONGOHRIG**, 17 ans, lycéen à Bourg, souhaitant obtenir son Bac technique S.T.I.D.D. (Science et Technique de l'Industrie et du Développement Durable)

- **Benoît QUINT**, 17 ans, lycéen à Bourg, ayant l'objectif de réussir son Bac électrotechnique,
- **Marc JOCQUEL**, 33 ans, restaurateur du Petit Mézériat.



L'Harmonie de Mézériat a été aussi à l'honneur en la personne de son président Jacques BAJARD.

Souffrant lors de notre précédente cérémonie, il n'avait pu faire partie des récipiendaires décorés pour leur participation significative aux formations musicales dont notre village peut s'enorgueillir.



Jacques BAJARD a obtenu la Médaille d'Or avec étoile de la Confédération Musicale de France. Cette récompense « sanctionnait » 56 années passées au service de la musique (dont 43 à Mézériat) pour le plus grand plaisir des nombreux publics de la Banda et de l'orchestre Memphis. Cette décoration lui a été remise par André REYDELLET, le doyen de notre prestigieuse Harmonie.

Bilan d'activité des pompiers

Avec 3 nouvelles recrues, le corps des sapeurs-pompiers se porte bien. L'effectif réel est ainsi de 23 sapeurs pour un besoin théorique de 24.

L'activité 2016 a été soutenue avec 104 interventions (contre 118 en 2015), dont 40 % se sont déroulées la nuit entre 19h00 et 7h00.

On dénombre 71 secours à personne, 23 opérations diverses (nids de guêpes, inondations,...), 6 incendies et 4 interventions sur la voie publique.

Tous les premiers dimanches du mois, les sapeurs-pompiers de Mézériat se retrouvent pour une formation technique ou théorique (Formation de Maintien et de

Perfectionnement des Acquis). Il n'est pas rare aussi de les croiser durant leur entraînement sportif, car la condition physique tient une grande place dans la vie d'un pompier.

Il est aussi procédé à l'essai de la sirène, pour vérifier son bon fonctionnement et la programmation de l'essai S.N.A. (le Signal National d'Alerte en cas de danger majeur réel et immédiat).

Trois anciens pompiers nous ont quittés récemment : Jean DESMARIS (92 ans) au grade de Sergent-major avec 33 ans de service, Jean JOACHY (91 ans) au grade de Caporal avec 27 années et André DESMARIS (78 ans) au grade de Sapeur 1^e classe avec 21 années.

Vie communale

Le marché en fête



Le vendredi 14 avril, par une belle matinée de printemps et sous un soleil radieux, les visiteurs se sont pressés autour d'un étal décoré avec soin. La période était idéale pour fêter l'œuf. Coqs et poules bien présents étaient là pour rappeler que rien n'est possible sans « œufs » !

Henri PONTIUS, à l'accordéon, a animé joyeusement cette manifestation. Des bénévoles, des élus et le syndicat d'initiative ont assuré la dégustation autour d'un verre ou d'un café. Les œufs mimosas, l'omelette au Bresse Bleu et pommes de terre ainsi que les œufs de caille enrobés de magrets de canard étaient excellents. Les desserts comme l'omelette sucrée aux pommes et ananas, le flan aux œufs

et les sablés de Pâques garnis de crème pâtissière au citron ont eu un succès fou. Les traditionnels œufs en chocolat n'ont pas été oubliés.

Marcel REYDELLET, de Confrançon, a gagné le rituel panier garni « concoqté » par les forains, Annabelle BIDON, la bouteille de crémant et Philippe JACQUIER, la bouteille de vin.

Merci à tous les participants, les commerçants et les forains qui, par leur fidélité et leur volonté, contribuent à la réussite de ce marché hebdomadaire.

Le bruit, une véritable nuisance

Le bruit pourrait être considéré comme une simple gêne, mais comme la pollution atmosphérique, il a en fait de véritables conséquences sur la santé : impacts directs sur l'audition, perturbation du sommeil, des systèmes endocriniens et immunitaires, du système cardiovasculaire, de la santé mentale, du stress...

Il est soumis à une réglementation importante qui présente de nombreuses similitudes avec l'air : plans d'action, seuils réglementaires, cartographies et mesures.

Il est l'une des préoccupations majeures de la vie quotidienne.

Les trois composantes qui caractérisent le bruit dans l'environnement sont : l'intensité, la fréquence, la durée. La perturbation due au bruit n'est pas uniquement liée au niveau sonore, mais également à l'environnement sonore dans lequel il apparaît.

Les bruits de comportement : ils peuvent provenir d'abolements, d'appareils électroménagers, de travaux de jardinage, bricolage et réparation, certains équipements fixes comme les moteurs de piscines, les ventilateurs, climatiseurs et pompes à chaleur, d'appareils de musique, de pétards, de fêtes familiales...

Les bruits des activités : ce sont ceux générés par les ateliers artisanaux, les commerces, les industries non soumises à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, les manifestations culturelles ou sportives...

Les bruits de chantiers : les chantiers sont, par nature, une activité bruyante. En fonction des travaux, des contraintes et de l'environnement du site, chaque chantier est particulier. Des mesures spécifiques peuvent être imposées par la mairie pour protéger la population.

Pour que tout le monde profite pleinement des beaux jours, il faut que chacun reste attentif aux bruits qu'il génère par ses activités en extérieur et qui peuvent s'avérer gênants pour le voisinage, en particulier entre 22h et 7h.

Rappel (arrêté préfectoral) : l'usage des équipements et matériels bruyants est autorisé :

- du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés, de 10h à 12h.

Animaux domestiques errants

Notre commune ne disposant pas de fourrière, une convention est signée chaque année avec la S.P.A. de Lyon et du Sud-Est afin de lui confier l'accueil et la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public du territoire de la commune. Une indemnité forfaitaire est fixée à 0,35 € par an et par habitant.

Définition de la divagation au sens du Code Rural :

- Tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, ou qui est éloigné de plus de 100 mètres de la personne qui en est responsable ;
- Tout chat non identifié ou de propriétaire inconnu et trouvé à plus de 200 mètres des habitations, ou hors de la surveillance de son maître et à plus de 1 000 mètres du domicile de ce dernier.

Tout animal errant est sous la responsabilité du Maire. Lorsque l'on trouve un animal, il faut appeler la mairie.

La S.P.A. intervient sur demande d'un agent ou d'un élu habilité. Les animaux pris en charge sont actuellement emmenés au refuge de Dompierre-sur-Veyle (situé à 30 km).

Les chiens et les chats sont gardés à la disposition de leur propriétaire pendant un délai de 8 jours au-delà duquel les animaux sont considérés comme abandonnés et proposés à l'adoption.

Les services de la fourrière préviennent les propriétaires déclarés au fichier national d'identification. La restitution est subordonnée au règlement des **frais de fourrière** (frais de dossier et de recherche de propriétaire, frais de garde journaliers, frais de puçage ou tatouage pour un animal non identifié) pouvant aller de 30 à plus de 150 €.

L'identification des chiens et des chats est obligatoire dès lors qu'ils ont plus de 2 mois ou qu'ils sont vendus ou donnés. Le défaut d'identification est passible d'une amende de 135 €.

Le tatouage ou la puce électronique sont des moyens simples et efficaces pour protéger son animal en cas de perte ou de vol. Ils limitent aussi le trafic d'animaux.

Si les coordonnées de son détenteur sont à jour, un chien ou un chat identifié a 40 % de chances supplémentaires d'être retrouvé et rendu à son propriétaire.

Il est important d'informer le Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques (géré par I-CAD) lors de tout changement (nouveau propriétaire, changement d'adresse, de téléphone).

Pour plus d'informations, déclarer un animal perdu ou trouvé, consulter www.i-cad.fr.

A noter que les animaux mordeurs ou griffeurs font l'objet d'un signalement à la Direction Départementale de Protection des Populations. Des visites sanitaires chez un vétérinaire sont alors obligatoires, ainsi qu'une évaluation comportementale de dangerosité, dont les frais sont supportés par les propriétaires.

Prudence donc si vous trouvez un animal blessé : attention aux morsures ! Sécurisez l'espace, évitez de le manipuler, appelez les services municipaux ou les pompiers. Pour un animal apparemment sain, appelez les services municipaux ou la fourrière.

Au-delà des dommages corporels que peut subir un animal fugueur s'il rentre en contact malencontreux avec une automobile, il en va de la sécurité des piétons, cyclistes et véhicules. En effet, les réactions d'un chien perdu et effrayé peuvent provoquer un accident ou des troubles sur la voie publique. Aussi, il est préférable de savoir contenir nos amis à quatre pattes à leur domicile ou dans un parc clôturé.

Rappel : les chiens dits de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie, ainsi que leurs propriétaires, sont soumis à des contraintes réglementaires particulières et doivent remplir des formalités auprès de la mairie. Le non-respect de ces dispositions, et notamment du port de la muselière sur la voie publique, expose les contrevenants à des amendes. Les conséquences seront encore plus lourdes en cas de récidive ou de risque pour la population.

Allô ? À lire !



Une cabine téléphonique particulière où le téléphone a disparu et des livres apparaissent... Pour petits ou grands, des ouvrages ont été déposés à la disposition de chacun. L'idée est l'échange de bons « bouquins ».

Les bénévoles de la bibliothèque ont amorcé cette banque de livres en offrant les premiers. A chacune et à chacun d'amplifier cette idée. La cabine est à côté de la mairie. Bonne lecture dans un transat cet été.



Le budget

Les finances communales sont réparties sur deux budgets : le budget principal et le budget assainissement.

Chaque budget est divisé en deux sections : fonctionnement et investissement.

Les comptes administratifs représentent les dépenses et les recettes réelles de l'année écoulée.

Le budget prévisionnel projette les dépenses et les recettes de l'année à venir et se doit d'être équilibré.

Compte administratif principal : résultat 2016

	Investissement			Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
Report du résultat 2015		523 572 €			743 944 €	
Opérations de l'exercice 2016	1 538 888 €	703 250 €		1 029 313 €	1 330 452 €	
Résultat 2016	1 538 888 €	1 226 822 €	- 312 066 €	1 029 313 €	2 074 396 €	1 045 083 €

Section investissement

Les principaux postes de dépenses ont été les suivants :

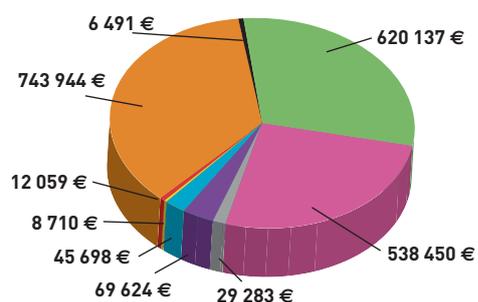
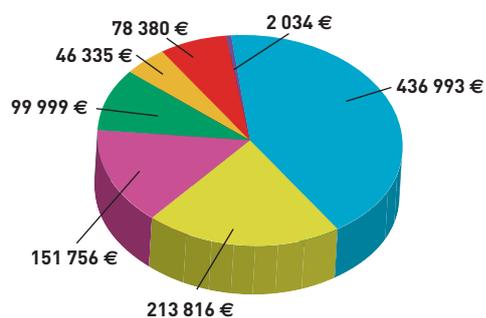
Chemin piétonnier Route de Polliat (enfouissement réseaux secs, création cheminement et aménagements routiers ainsi que réduction du mur de l'école maternelle)	578 512 €
Rachat d'emprunt	509 089 €
Rénovation du clocher et toiture de l'église	239 636 €
Accessibilité	55 716 €
Voirie	38 777 €
Sanitaires publics	38 220 €

Les principales ressources sont :

Report de l'excédent d'investissement 2015	523 572 €
Souscription d'emprunt	451 285 €
Fonds de Compensation de la T.V.A.	101 317 €
Subventions	76 649 €
- Département (solde des travaux de la gare)	14 806 €
- Région (solde des travaux de la gare, Routes de Chaveyriat, de Vaudrenand et Rue des Nallins)	39 087 €
- SleA (Route de Polliat)	5 319 €
- Etat (D.E.T.R.) (accessibilité club de tennis et de la mairie)	15 054 €
- Divers	2 383 €
Taxe d'aménagement	27 663 €

Section fonctionnement

Les dépenses et recettes se répartissent comme suit :



Dépenses

- Charges de personnel (9 personnes à temps plein, 6 à temps non complet)
- Charges générales (électricité, chauffage, entretien des bâtiments communaux et voirie, fournitures administratives, matériels, etc.)
- Gestion courante (participation au SDIS, subventions aux associations et C.C.A.S., indemnités des élus)
- Reversement de la Contribution Economique Territoriale à d'autres communes (solidarité) et à la C.C.B.V.
- Opérations comptables (amortissement d'immobilisation)
- Charges financières (intérêts d'emprunts)
- Charges exceptionnelles

Recettes

- Impôts fonciers (foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation)
- Dotations et subventions (aide de l'Etat aux communes)
- Taxe C.V.A.E. (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- Revenus immobiliers et location de la salle des fêtes
- Autres taxes (IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, droits de place sur le marché, droits de mutation)
- Autres produits
- Ventes, prestations (concessions cimetièrre, redevances diverses)
- Report de l'excédent 2015
- Opérations comptables

Budget principal 2017

	Investissement			Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Report du déficit 2016	312 067 €		Report de l'excédent 2016		733 016 €
Dépenses prévisionnelles	1 038 992 €		Dépenses prévisionnelles	1 037 950 €	
Recettes prévisionnelles		118 624 €	Recettes prévisionnelles		1 225 302 €
Prélèvement sur recettes de fonctionnement		1 232 435 €	Virement à la section investissement	920 368 €	
	1 351 059 €	1 351 059 €		1 958 318 €	1 958 318 €

Les recettes de fonctionnement sont principalement alimentées par les impôts locaux (500 000 €), les dotations de l'état (300 000 €) et la compensation reversée par la Communauté de Communes de la Veyle suite à la fusion et à la modification de la fiscalité (300 000 €). Mais les contraintes budgétaires imposées par l'état représentent pour cette seule année 2017 une baisse des dotations supérieure à 10,5 % des ressources communales.

Les taux d'imposition

Suite à la réforme territoriale intervenue le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes de la Veyle est soumise à la Fiscalité Professionnelle Unique. Désormais, les produits de la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) ainsi que la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont perçues directement par l'intercommunalité.

Les élus ont approuvé le principe de la neutralisation afin qu'il n'y ait pas d'impact sur les contributions fiscales des ménages en 2017.

	Taux 2017			Taux 2016		
	Part communale	Part communauté de communes	Total	Part communale	Part com. com.	Total
Taxe d'habitation	7,63%	7,64%	15,27%	12,26%	3,01%	15,27%
Taxe foncière bâti	15,12%	1,21%	16,33%	13,39%	2,94%	16,33%
Taxe foncière non bâti	35,56%	4,22%	39,78%	32,86%	6,92%	39,78%
CFE	0	21,13%	21,13%	18,23%	2,90%	21,13%

Nota : si les taux d'imposition ci-dessus ont été maintenus au niveau de l'année 2016, l'assiette de calcul des contributions a été relevée par le Ministère des Finances (+1,4 % environ).

Comptes administratifs assainissement : résultat 2016

	Investissement			Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
Report du résultat 2015	520 906 €			22 022 €		
Opérations de l'exercice 2016	715 400 €	1 113 448 €		93 927 €	126 519 €	
Résultat 2016	1 236 306 €	1 113 448 €	-122 858 €	93 927 €	148 541 €	+54 614 €

En investissement, la collectivité a poursuivi le règlement des travaux de la nouvelle station à roseaux pour 641 000 € et elle a perçu 470 000 € au titre des premières subventions sur ce chantier. Un emprunt de 600 000 € a été souscrit pour financer cette réalisation opérationnelle depuis mai 2016.

En fonctionnement, les dépenses liées à l'entretien du réseau d'assainissement sont financées par des participations des usagers (participation à l'assainissement collectif, droits de branchement), la redevance d'assainissement, les subventions et le report de l'excédent 2015.

Budget assainissement 2017

	Investissement			Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Report du déficit 2016	122 858 €		Report de l'excédent 2016		54 614 €
Dépenses prévisionnelles	1 014 655 €		Dépenses prévisionnelles	118 120 €	
Recettes prévisionnelles		1 080 419 €	Recettes prévisionnelles		120 600 €
Prélèvement sur recettes de fonctionnement		57 094 €	Virement à la section investissement	57 094 €	
	1 137 513 €	1 137 513 €		175 214 €	175 214 €

En section d'investissement, les dépenses prévisionnelles restent importantes avec le projet de séparation des réseaux eaux usées et pluviales de la Route de l'Effondras, Route des Dalles et Chemin des Badelles puis la Grande Rue. Ces travaux sont justifiés pour le bon fonctionnement de la station roseaux et sont préconisés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.

Nouveaux électeurs

Les 49 Mézériatis nés entre avril 1996 et avril 1999 étaient conviés par la municipalité le 8 avril pour recevoir officiellement leur première carte d'électeur.

Le maire retraçait en préambule l'évolution du droit de vote dans l'histoire française et rappelait que voter à partir de l'âge de 18 ans était une mesure adoptée par Valéry GISCARD D'ESTAING en 1974.

Les conseillers municipaux procédaient ensuite à la remise des cartes et du livret du citoyen (précisant les droits mais aussi les devoirs de chacun) aux 20 jeunes présents à la cérémonie et les invitaient à signer ce document dont ils ont pu faire bon usage à l'occasion des différents scrutins de printemps...



Les résultats des urnes à Mézériat

Présidentielles

Les 23 avril et 7 mai derniers ont eu lieu les deux tours de scrutin pour l'élection du Président de la République Française. Le taux de participation était en 2012 de 83,79 % au premier tour et 83,92 % au deuxième tour dans notre commune.

	1 ^{er} tour	2 ^e tour
Inscrits	1 499	
Votants	1 176	1 101
Soit taux de participation	78,45 %	73,45 %
Bulletins blancs	31	113
Bulletins nuls	4	24
Exprimés	1141	964

Résultats du 1 ^{er} tour	
Marine LE PEN	26,12 %
François FILLON	23,05 %
Emmanuel MACRON	21,74 %
Jean-Luc MELENCHON	12,18 %
Nicolas DUPONT-AIGNAN	6,57 %
Benoît HAMON	5,08 %
François ASSELINEAU	1,67 %
Philippe POUTOU	1,58 %
Jean LASSALLE	1,05 %
Nathalie ARTHAUD	0,53 %
Jacques CHEMINADE	0,44 %

Résultats du 2 ^e tour	
Emmanuel MACRON	56,33 %
Marine LE PEN	43,67 %

Législatives

Lors des élections législatives des 11 et 18 juin, nous avons élu le député de la 4^e circonscription de l'Ain. Sur 14 candidats, c'est finalement Stéphane TROMPILLE, 34 ans, conseiller clientèle dans le milieu bancaire, qui a obtenu les suffrages des électeurs.

	1 ^{er} tour	2 ^e tour
Inscrits	1 496	
Votants	644	557
Soit taux de participation	43,05%	37,23 %
Bulletins blancs	7	30
Bulletins nuls	3	10
Exprimés	634	517

Résultats du 1 ^{er} tour	
Stéphane TROMPILLE (En Marche)	41,48 %
Blanche CHAUSSAT (Front National)	17,35 %
Guy BILLOUDET (Les Républicains)	14,51 %
Line HUGUET (France Insoumise)	7,10 %
Muriel LUGA GIRAUD (UDI)	6,15 %
Sylviane CHENE (PRG-PS)	4,10 %
Anne PARTENSKY-LEIBMAN (E.E. Les Verts)	2,52 %
Olivia SYMNIACOS (Parti Animaliste)	1,74 %
Annick VEILLEROT (Debout la France)	1,74 %
Electre DRACOS (Lutte Ouvrière)	1,10 %
Thierry LOUBIGNES (Union Pop. Républicaine)	0,95 %
Catherine LATTARD (PCF-Front de Gauche)	0,63 %
Yves ANTOINETTE (Parti du vote blanc)	0,47 %
Xavier ADAM (Parti pirate)	0,16 %

Résultats du 2 ^e tour	
Stéphane TROMPILLE	62,28 %
Blanche CHAUSSAT	37,72 %

Zoom sur la municipalité

La Commission Urbanisme

Responsable : Etienne ROBIN

Membres : Leslie VOLATIER, Georges BREVET, Hervé CLERC, Joël MONIER, Jean-Pierre SAINT-SULPICE.



Méconnue et pourtant indispensable, cette commission est chargée de la mise en œuvre de la réglementation en matière d'urbanisme.

Selon la loi et les règlements, toutes interventions extérieures : constructions, réfections, rénovations, ouvertures, agrandissements, piscines, abris de jardin, etc. doivent faire l'objet d'une déclaration à la mairie. Les Permis de Construire, Permis de Démolir, Permis d'Aménager, Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme opérationnel sont les documents officiels à remplir (téléchargeables sur le site de la commune) et à déposer.

Un agent administratif se tient à la disposition des pétitionnaires pour les aider dans leurs démarches. Le dossier est ensuite étudié, d'une part par l'agent, puis selon son importance par les services compétents décentralisés depuis quelques mois sur Montrevel-en-Bresse (délai d'instruction de 2 mois).



Pour ne pas perdre de temps, il est impératif de présenter un dossier complet (photos, plans, etc.).

Simultanément, la Commission Urbanisme de la mairie se réunit pour instruire ces dossiers en se basant sur les règlements et le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme). Les implantations et les raccordements des constructions, les distances par rapport au domaine public ou aux voisins, les styles d'ouvertures, les pentes de toit, le respect du nuancier concernant les tuiles (couleurs et format) et les enduits de façades, les matériaux utilisés,...sont contrôlés.

Avec un rythme soutenu de réunions toutes les trois semaines, la volonté de la commission est de ne pas retarder le lancement des travaux.

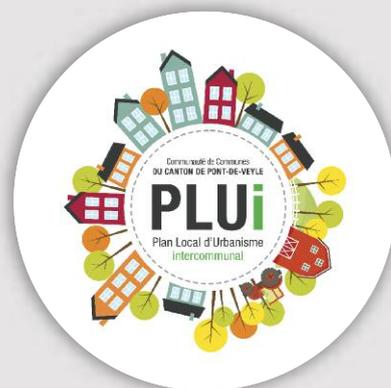
Pour les entreprises qui réalisent le chantier, il est primordial de respecter ce qui a été déclaré. En effet, dans le cas contraire, le Certificat de Conformité n'est pas délivré, ce qui peut poser un inconvénient majeur lors de la revente du bien.

La dernière étape est le récolement : deux membres de la commission se rendent sur place afin de vérifier la concordance entre le projet initial et la réalisation effective.

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) régit l'aménagement du territoire à l'échelle communale : planification urbaine et politique de développement. A Mézériat, il a remplacé le Plan d'Occupation des Sols (POS) et a été approuvé en 2014. Il est constitué de différents éléments, notamment d'un plan de zonage (carte divisant la commune en plusieurs secteurs urbanisables ou non) et d'un règlement (règles de construction).

Le P.L.U. est amené à évoluer dans le temps et à être révisé en fonction des nouvelles réglementations prescrites par les lois (S.R.U., Urbanisme et Habitat, ALUR,...) et les documents supra-communaux (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan de Prévention du Risque Inondation,...). Le nôtre a déjà subi deux modifications.

Actuellement un P.L.U.i. est à l'étude et devrait voir le jour dans quelques années. Il s'agit d'un P.L.U. à l'échelle intercommunale qui englobera les communes de la Communauté de la Veyle.



Vie associative

Les 10 ans du J.C.V.M.

En cette dixième année d'existence, le Judo Club Vonnas Mézériat compte près de 110 licenciés (ils étaient 65 en 2007). Né de la fusion de l'Union Sportive Vonnassienne Judo et du Judo Club de Mézériat, le J.C.V.M. propose de faire découvrir cet art martial aux débutants à partir de 4 ans jusqu'aux poussins de 9 ans le lundi à Mézériat. Les plus grands sont regroupés sur les entraînements de Vonnas le mardi et le jeudi.

Depuis 10 ans, ce ne sont pas moins de 152 judokas qui ont découvert ce sport à Mézériat, le nombre ayant fluctué de 10 à 24 selon les années. Les entraînements sont souvent complets car plusieurs judokas de Vonnas y participent. C'est cette affluence qui a permis d'ouvrir un second créneau le lundi depuis cette saison : de 17h15 à 18h15 pour les débutants et de 18h15 à 19h15 pour les pré-poussins et les poussins.

Cette saison, le J.C.V.M. a rejoint l'entente Bresse Saône Judo (B.S.J.) qui regroupe les clubs de Polliat, Bâgé et Feillens. Cela permet aux adhérents de participer à des

entraînements plus nombreux (le dojo des différents clubs étant ouvert à tous les licenciés chaque soir) et d'être présents dans un plus grand nombre de compétitions. De plus, les clubs membres de l'entente B.S.J. mutualisent leurs professeurs qui peuvent ainsi animer plus d'entraînements et aussi accompagner les judokas à toutes les rencontres.

Bresse Saône Judo compte aujourd'hui 360 licenciés affiliés à la Fédération Française de Judo et organise trois épreuves majeures :

- Vonnas, en janvier et Polliat, en février, attirent entre 500 et 700 participants rassemblant 35 clubs de 5 départements,
- Benjamins et minimes se retrouvent à Polliat, en juin, pour un tournoi international par équipe.

Trois « animations jeunes » sont aussi proposées : Mézériat en avril, Feillens en mai et Bâgé en octobre.

Les performances du T.C.M.

Le championnat par équipes seniors s'achève sur des résultats sans précédent.

En effet, sur 6 équipes engagées par le club, 3 ont réussi la montée et 3 obtiennent une seconde place.

Concernant les équipes fanions, **la palme revient aux féminines de la capitaine Marion CHEVRY** qui, avec 5 rencontres victorieuses, accèdent au niveau régional : c'est la première fois qu'une équipe du club y parvient. Les tennismen du capitaine Romain DOUVRE, avec 5 victoires, atteignent le plus haut niveau départemental.

Sur les 30 rencontres disputées au mois de mai, le bilan est exceptionnel avec 26 victoires pour 4 défaites.



Un podium national



Grâce à son titre de champion Rhône-Alpes-Auvergne décroché en novembre, **Gwendal GELLE-RUIZ** a disputé les championnats de France de full-contact en mars 2017 à Melun (77).

Qualifié en light-contact (touches appuyées sans recherche de KO sur tatami), il finit 4^e de cette compétition dans la catégorie minime moins de 57 kg.

Inscrit aussi en point-fighting, ou semi-contact (semblable au karaté avec arrêt après chaque point marqué), il échoue en finale, à trois points seulement de la victoire.

Ce beau parcours et ce titre de vice-champion de France encouragent Gwendal à travailler encore sa technique pour monter sur la plus haute marche du podium, soutenu par tout son club Fighters Attitudes de Polliat.

Nettoyage de printemps

La deuxième édition de l'opération « nettoyons la nature » a attiré peu de bénévoles et pourtant... la tâche était, hélas, conséquente. Armés de sacs plastiques, de gants, d'imperméables (la pluie s'étant invitée au programme) et de gilets jaunes, les volontaires ont arpenté les routes du village durant la matinée de ce premier samedi d'avril.

Qu'il fut navrant de trouver ces multiples déchets jetés sans vergogne aux abords des routes par des automobilistes bien peu soucieux de l'environnement.

Certains sont doublement et lourdement condamnables : on devine que les bouteilles d'alcool vides ont été consommées à l'intérieur même des véhicules avant d'avoir été lâchement abandonnées dans les fossés.



En fin de matinée, les bénévoles se sont retrouvés sur la place du village pour procéder au tri et ont déploré l'importance de leur récolte. **Donnant un peu de leur temps pour un acte citoyen, ils ont contribué à améliorer le paysage des Mézériatis.**

Collecte des ordures ménagères

Le marché de la collecte des ordures ménagères a fait l'objet d'une nouvelle consultation.

A la suite de l'analyse des offres, la société EGT (01) a été remplacée par l'entreprise Eco-déchets (69).

Pour les Mézériatis, pas de changement : ramassage toujours le vendredi, un peu plus tard cependant, du fait de la modification des tournées.

La Communauté de Communes de la Veyle est le contact en cas de problème.

Les factures sont toujours semestrielles et le prélèvement est la solution la plus simple pour les règlements.

Par courtoisie pour vos voisins et pour éviter la gêne à tous les utilisateurs de la voie publique, la municipalité vous remercie de penser à ranger votre bac à ordures ménagères dans la journée qui suit le passage du camion-poubelle.

Interdiction du brûlage à l'air libre

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) attire notre attention sur l'impact du brûlage des déchets verts sur la qualité de l'air. Il expose les populations à des **émissions de polluants** néfastes pour la santé, sans parler des **nuisances pour le voisinage** (odeur et fumée) et des **risques d'incendie**.

Contrairement à une idée reçue, l'apport en déchetterie est préférable à la combustion à l'air libre. Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que 5900 km en véhicule diesel ou 3 mois de chauffage domestique au fioul.

Les déchets végétaux générés par les activités de jardinage doivent être déposés en déchetterie, ou, mieux, revalorisés : les déchets organiques (tonte, fleurs et potager) peuvent être compostés et le broyage des branchages peut servir de paillage aux parterres.

Un nouvel arrêté préfectoral (qui abrogera celui de 2005) prévoit l'interdiction de l'incinération des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, quelle que soit leur teneur en humidité. Actuellement une tolérance existe et régleme le brûlage par les particuliers.

Seul le brûlage du bois sec provenant des débroussaillages, tailles de haies, arbres et arbustes est admis sous les conditions suivantes :

- **Hors agglomération** (au sens du code de la route) ;
- Sans adjonction de produits activant la combustion ;
- **Entre le 15 septembre et le 15 juin** : durant la période estivale, il est interdit ;
- En journée, avec extinction totale avant 20 h, **sous surveillance permanente** d'une personne en capacité d'éteindre le feu à tout moment ;
- Sans occasionner de gêne, danger et insalubrité pour le voisinage et les usagers des axes routiers et ferroviaires ;
- A une distance minimale de 25 m des voies de circulations et des constructions, de 10 m des lignes électriques, de 200 m des forêts.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 450 €...

Rappelons aussi que le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et ceux issus des activités artisanales, industrielles et commerciales est interdit, ainsi que tout dépôt sauvage.

Nouveaux horizons pour nos écoliers



« Une classe de découverte, c'est avant tout la découverte de soi, des autres et d'un nouveau milieu » : tel est le sentiment de Paula AUGUSTO, enseignante en C.E.2, qui a, durant 6 jours, implanté sa classe en Isère à Saint Andéol.

« Maîtresse, c'est pas une classe découverte qu'on fait, c'est une classe Koh Lanta ». Cette remarque d'Enzo sonne très juste : une partie du programme a présenté une grande similitude avec celui du jeu de télé-réalité !

Pratiquer le tir à l'arc, apprendre à faire du feu, reconnaître les plantes sauvages comestibles, se repérer lors d'une course d'orientation, se dépasser lors d'une randonnée de « la montée de la mort qui tue »... Les élèves ont désormais toutes les cartes en main pour prétendre au casting de l'émission !!!

Atelier construction

En avril, les élèves de l'école La Passerelle ont bénéficié d'une journée d'animation « Kapla ». Avec ces petites planchettes en bois, nos artistes en herbe ont réalisé des constructions dignes des plus grands architectes. Celles-ci ont demandé des compétences de calculs mathématiques accrues (plans, distances, formes, ...) ! Il s'agissait également de mener un travail de coopération afin d'accomplir une œuvre conforme au cahier des charges.

Les C.M.2 ont fabriqué un gigantesque pont, les C.M.1, C.E.2 et C.E.1 des tours rondes, carrées et hélicoïdales et les C.P. un navire. Bravo à nos écoliers pour toutes ces réalisations !



Voyage scolaire des moyens-grands

Fin mai, les enfants ont passé la journée à Brancion (71). Après avoir décoré un blason avec une animatrice, ils ont fait la visite guidée du château. Ils ont pu admirer les tours, les murailles, le donjon...et les latrines.



Opération sécurité routière

En mars, les 19 élèves de la classe de C.M.2 ont réussi le test organisé par la prévention routière : une partie théorique sous forme de questionnaire et une partie pratique à vélo dans un univers simulant la circulation sur route avec des panneaux et des marquages au sol.

Gageons qu'ils utiliseront les routes de Mézériat en conducteurs avertis !



Carnaval des grandes et moyennes sections



Les petites sections au Hameau du Père Noël

Départ à la retraite de Christilla VELARDI

Après 12 années scolaires auprès de nos écoliers de petite à grande section, « Maîtresse Christilla » quitte les bancs de l'école. Elle a passé la majeure partie de sa carrière dans le Pays de Gex et est arrivée dans notre village à la rentrée 2005.

Au fil des années, elle a constaté une certaine évolution des comportements de ses élèves : les enfants d'aujourd'hui ont plus de difficultés à se concentrer et font incontestablement partie de la « génération zapping ». Mme VELARDI a apprécié le travail et la stabilité de l'équipe enseignante et des ATSEM des Marmousets, mais à la rentrée 2017, elle fera pour toujours l'école buissonnière !

La municipalité lui adresse toute sa sympathie et lui souhaite une belle retraite.



Tout savoir sur... la priorité à droite



Sur les intersections signalées par ce panneau de **danger**, les automobilistes ont l'obligation de laisser passer tous les usagers débouchant de la, ou des routes situées à leur droite.

Mais **attention**, il en est de même sur tous les carrefours dépourvus de signalisation, car ils représentent un danger identique.

Le respect de la priorité à droite s'impose dans les deux cas.

On rencontre souvent, en dehors des agglomérations et de plus en plus dans les villes ou villages, ce type de priorité. Soyons vigilants, observons très attentivement la signalisation et appliquons cette règle, pour la sécurité de tous.



Les balises indiquent **seulement et uniquement** la position d'un croisement, mais ne déterminent pas l'ordre de passage des véhicules.

A bicyclette...

Depuis le 22 mars, les enfants de moins de 12 ans ont l'obligation de porter un casque homologué en circulant à vélo. Cette mesure s'applique aussi lorsqu'ils sont passagers. Il est fortement conseillé à tous les cyclistes de l'adopter et de montrer l'exemple.

Le casque : une protection des risques de blessure à la tête en cas de chute.

Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes plus graves que chez les adultes ou les adolescents. Le casque diminue le risque de blessure sérieuse de 70%, le risque de blessure mineure de 31% et le risque de blessure au visage de 28%.

La responsabilité de l'adulte est engagée : si un adulte transporte à vélo un enfant passager non casqué ou accompagne un groupe d'enfants non protégés, il risque une amende de quatrième classe (90 €).

Entre 2011 et 2015, selon l'ONISR (Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière), 1 178 enfants de moins de 12 ans ont été impliqués dans un accident de vélo, parmi lesquels 26 ont été tués, 442 blessés hospitalisés, 665 blessés légers et seulement 45 indemnes ; 91 % de ces accidents (et 85 % des décès) se sont produits en agglomération.

Ne transportez pas de passager, sauf sur un siège fixé au vélo. Si le passager a moins de 5 ans, ce siège doit être muni de repose-pieds et de courroies d'attache.

Ne circulez pas sur les trottoirs : seuls les enfants de moins de 8 ans y sont autorisés.

Ne roulez pas trop près de l'accotement pour éviter les ornières ou gravillons. Faites attention aux portières qui s'ouvrent brusquement et aux enfants qui peuvent déboucher entre deux véhicules. Un mètre de distance latérale est souhaité.

Rappel important : le port d'un gilet rétro réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.



Chemin de la Pernette

Afin d'assurer la sécurité des piétons, un trottoir relie désormais la Route de l'Effondras à la maison médicale.

Le cheminement piétonnier doit rester libre de tout obstacle. Les véhicules ne doivent pas empiéter sur le trottoir afin de respecter les normes d'accessibilité et faciliter ainsi la circulation des personnes à mobilité réduite.

Travaux

Eau potable

La dernière canalisation datant de 1937 reliant le **hameau de Fay à Prairiat** avant de rejoindre la RD 1079 (Route de Mâcon) sera remplacée à la fin de l'été dans le cadre d'un chantier mené par le Syndicat Veyle-Reyssouze-Vieux-Jonc.

Pour acheminer l'eau potable dans chaque maison isolée, dans les hameaux et au village, Mézériat compte près de 42 km de canalisations d'une ancienneté moyenne de 29 ans.

Accessibilité

Conformément aux engagements pris lors la rédaction de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, la municipalité poursuit la mise aux normes de bâtiments communaux. En 2017, sont concernés : la Maison des Associations, les vestiaires du stade, et la Chapelle de Montfalcon.

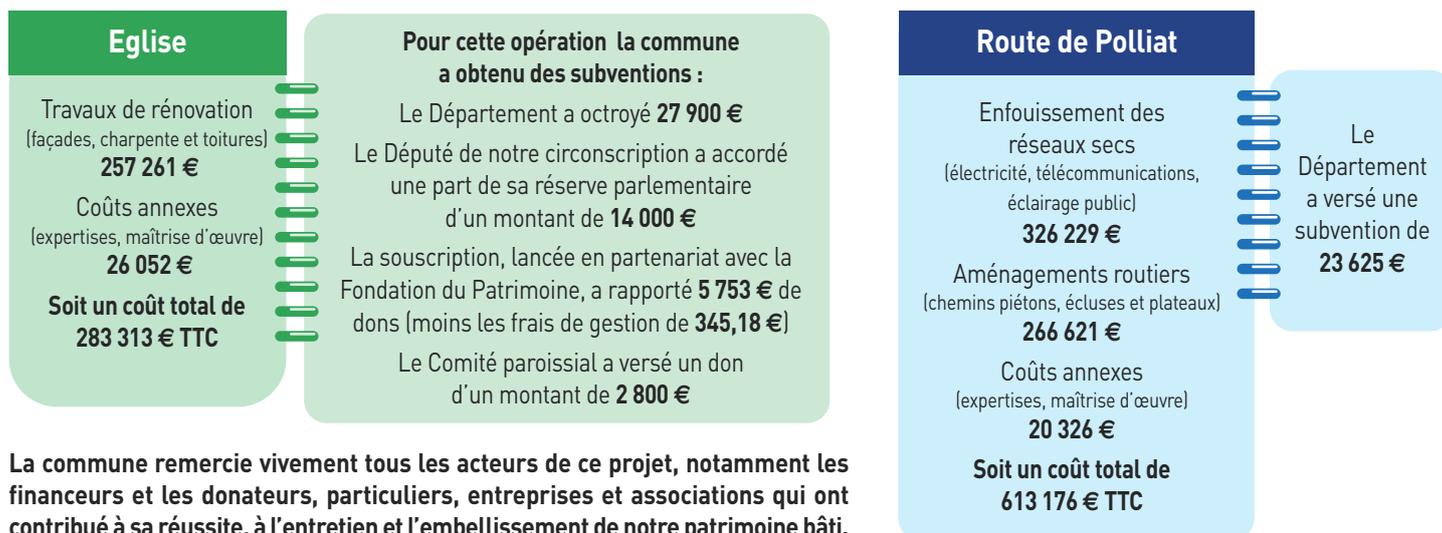
Assainissement collectif

Un nouveau chantier d'assainissement, permettant la séparation des eaux usées et des eaux pluviales, se déroulera à partir du mois de septembre, pour une durée de 6 à 7 mois.

Cette opération débutera **Chemin des Badelles** pour anticiper la construction par le bailleur social, Dynacité, de la résidence-autonomie « Les Orchidées » ainsi que 12 logements sociaux suite à la démolition de l'immeuble Badelles 1. Elle se poursuivra **Route de l'Effondras et Route des Dalles**.

Les travaux seront importants puisque la tranchée nécessaire pourra s'enfoncer de plus de 3 mètres dans certains secteurs. La signalisation sera adaptée en fonction des travaux.

L'info travaux en chiffres



La commune remercie vivement tous les acteurs de ce projet, notamment les financeurs et les donateurs, particuliers, entreprises et associations qui ont contribué à sa réussite, à l'entretien et l'embellissement de notre patrimoine bâti.

Les locaux communaux ouverts au public

L'utilisation de la salle de musique, du dojo, des grande et petite salles des fêtes et de la Maison des Associations est gratuite toute l'année pour les activités associatives (culturelles et sportives). Elles sont utilisées en moyenne 60 heures par semaine.

La salle des fêtes

Les charges de fonctionnement comprenant le chauffage, l'éclairage, l'eau, les consommables (papier toilette, produits d'entretien, etc.) s'élèvent à environ 15 500 €, et les frais d'entretien et de dépannage des équipements à 8 000 €, soit un total de 23 500 € de dépenses annuelles.

Du côté des recettes, la salle est régulièrement louée pour les manifestations des associations (27 en 2015 et 28 en 2016), et rapporte environ 4 100 €. Par contre, la location aux particuliers (mariages, cérémonies et fêtes familiales) ainsi qu'aux associations non communales étant plus aléatoire, le

produit représente 5 000 € en 2015 (26 occupations) et 3 000 € en 2016 (17 utilisations).

La charge nette pour la commune reste donc de l'ordre de 15 000 € par an.

La Maison des Associations

Le coût moyen s'élève à 5 000 € par an. Les locations de salles à des particuliers rapportent environ 1 000 € annuels.

Les tarifs de locations sont consultables sur le site internet de la commune. Ils sont différents pour les particuliers et les associations de la commune ou hors commune.

La municipalité remercie tous les utilisateurs de veiller au respect du matériel et des espaces, et de lutter contre le gaspillage (fermer portes et fenêtres, éteindre les lumières...) afin de limiter les coûts de fonctionnement.

Bienvenue à...

... Patricia BERNOLLIN, sophrologue

Cabinet de sophrologie
36 Route de Chaveyriat
Tél. 06 30 72 41 67

C'est en 2015 qu'elle découvre la sophrologie. Immédiatement séduite par cette pratique qui lui procure un grand bien-être, elle va lui porter un intérêt croissant et se reconvertir professionnellement dans cette discipline.

A son tour, elle veut transmettre les bienfaits qu'elle a ressentis et suit alors une formation de 18 mois à l'I.F.S.A. (Institut de Formation de Sophrologie de l'Ain).

En mars 2017, six mois après la création de son association « Un temps de pause pour soi » qui propose des séances collectives de sophrologie, elle ouvre son cabinet joliment aménagé et propice à la détente.

Elle reçoit sur rendez-vous les personnes souhaitant trouver des solutions à un excès de stress, un manque de confiance en soi, des troubles du sommeil, etc...



... Véronique, coiffeuse à domicile sous l'enseigne « Coiff' et moi »

Habitant depuis 3 ans à Mézériat avec son conjoint et leurs 4 enfants, elle a exercé son métier pendant 30 ans dans différents salons, principalement en région lyonnaise.

Forte de cette expérience, elle décide de devenir indépendante, de se mettre au service des personnes et de les chouchouter en essayant de répondre à leurs besoins et à leurs attentes. Véronique propose aussi des forfaits Family et Coiff' Party.

Coiff' et moi : Tél. 06 85 06 02 34

... Frédéric QUINT, soudeur

Possédant une solide expérience de plus de 20 années en opérations de soudage, métallerie, serrurerie et chaudronnerie, il franchit le cap en 2017 après quelques années de réflexion et crée son entreprise « Bresse Soudures ». Elle propose tous travaux d'aménagements en métal (création de portail, garde-corps, escaliers, etc.) ainsi que de la maintenance en soudures sur sites industriels.

Bresse Soudures
43 Chemin des Pigots
Tél. 07 71 89 95 21
Mail : bresse-soudures@orange.fr



LA POSTE

Pour adapter son service à la fréquentation en baisse, la Poste, après concertation avec les élus, a décidé que le bureau de Mézériat ne serait ouvert que 25 heures hebdomadaires au lieu de 29,5 heures précédemment.

Depuis le 3 avril, l'accueil au guichet s'effectue :

- tous les matins de 9h00 à 12h00, du lundi au samedi,
- le mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14h00 à 16h30.

Nos professionnels au Salon de l'Agriculture



Pour la première fois, le pavillon Auvergne-Rhône-Alpes proposait un restaurant gastronomique des Saveurs de l'Ain au sein du Salon de l'Agriculture (du 25 février au 5 mars), l'occasion pour les visiteurs de déguster et consommer des produits issus du Bugey, de la Dombes et de la Bresse.

Associés pour l'occasion, Nicolas MORELLE, restaurateur à Cuisiat et **Marc JOCQUEL**, du « Petit Méziériat », ont cuisiné en direct des gaufres de carpe fumée, de l'agneau Gigot'Ain et des éclairs de Comté aux escargots avec petits légumes aux lardons cuits au beurre de Bresse... Hum ! Miam ! Près de 800 parts ont été servies...

Quant à **Thierry DESMARIS**, éleveur reconnu, il faisait la promotion de la Volaille de Bresse qui fête ses 60 ans d'A.O.C. cette année.



Visite à la ferme des Feuilles

Les 29 et 30 avril, à l'occasion de la 10^{ème} édition de « l'Ain de Ferme en Ferme », **Jocelyne BLANC** a ouvert les portes de son exploitation au public.

Plus de 1 200 visiteurs ont ainsi pu découvrir son troupeau de 35 chèvres et 1 bouc, élevés en plein air. Elle assure les deux traites quotidiennes et la fabrication des fromages de mars à novembre qu'elle vend ensuite sur les marchés de Méziériat, Bourg-en-Bresse et Les Vennes.



A partir du mois de novembre, elle fait une pause dans sa fabrication fromagère... afin de se consacrer pleinement à son autre production, celle des poulets et poulardes A.O.C. de Bresse qu'elle nourrit en partie avec le petit lait.

Les cabris, nés en janvier, sont allaités par leur mère et certaines chevrettes sont sélectionnées pour renouveler le cheptel.

Les enfants ont caressé les biquettes et gambadé dans le pré avec les chevreaux.

Le cochon de la ferme, engraisé lui aussi au petit lait, n'a pas eu droit à autant d'affection mais a néanmoins beaucoup intéressé les visiteurs !

Chacun a ensuite pu déguster les fromages : frais, mi-secs, secs, fromage fort, cervelle de canut... Il y en avait pour tous les goûts.



Secrets de jardinier

C'était le thème de la conférence du 23 mars, organisée par la commission animation. **Pascal CLERC**, habitant de notre commune,

a partagé ses connaissances et son expérience avec humour et bonne humeur, avec la trentaine de personnes présentes, connaisseurs et néophytes.

Passionné de jardinage et de botanique, il collectionne aussi des légumes anciens, et « oubliés » bressans (melon vert, poivre et piment, courge jaune, rarissime pomme de terre noire de Bresse entre autres) ou venus de lointains pays, en échangeant des graines rares avec des « amis de semences anciennes » dispersés dans le monde entier.

Spécialiste de la tomate, il en a cultivé plus de 1200 variétés, distillant ses conseils du semis à la taille. Il a aussi évoqué les cucurbitacées, carottes, choux, alliums (ail, poireau, le rare oignon patate Vilmorin 1851), fraises et framboises, etc.

Quelques exemples à retenir :

- Semer ce qui monte 3 jours avant la pleine lune, ce qui descend 3 jours après.

- Quand le merle chante au printemps, on peut semer directement au jardin ; les grains colorés jusqu'en juin et les grains blancs après ; petits pois ronds au printemps, petits pois grains ridés l'été.
- La lune rousse (de fin avril à fin mai) est tout aussi à craindre que les saints de glace.
- Planter les tomates en compagnie des choux, du basilic, des capucines, de la tanaïsie (répulsive des pucerons), des œillets d'Inde (contre les nématodes).
- Mettre des fleurs au jardin pour optimiser la pollinisation par les butineurs, comme la bourrache, la lavande, le thym et l'arbre à papillon (buddleia).
- Semer les carottes en compagnie des radis, ceux-ci poussant avant, il n'y aura pas besoin d'éclaircir.
- Associer la framboise au myosotis qui éloigne certains ravageurs.
- Les fraisiers produisent pendant 3 ans, renouveler la fraiserie avec les stolons. Astuce : pailler avec quelques aiguilles de pin, pour donner le goût de la fraise des bois... mais pas trop pour ne pas acidifier le sol.

Pascal CLERC a inventé le « purin d'ail et de laurier sauce », pour traiter mildiou, cloque, pucerons, tâche noire du rosier etc. (recette disponible sur internet)

Cette année, il cultive 24 nouvelles variétés de tomates reçues de Lituanie et de Russie dans sa serre d'acclimatation.

Cent bougies pour un conscrit



Né le 28 mai 1917 à Vaudrenand et alors que la sage-femme lui donnait seulement une quinzaine de jours à vivre (il ne pesait que 3 livres), **Lucien MOREL** a fêté cette année son centenaire...

Ayant passé sa jeunesse à Perrex au sein d'une famille de cultivateurs, il fait ses conscrits à 20 ans à Vonnas puis est appelé sous les drapeaux.

Mobilisé pendant la deuxième guerre mondiale, il est beaucoup marqué par ses cinq années de captivité en Allemagne.

De retour à 28 ans, on lui propose un emploi « soit de postier, soit à l'équipement ». Lucien MOREL choisit les « ponts et chaussées » situés à Châtillon-sur-Chalaronne et participe à la pose du goudron sur bon nombre de nos voies communales, à l'époque encore chemins de terre. Il se marie et habite « au Bouchoux », gagnant chaque jour à vélo son lieu de travail, par tous les temps.

A la fin des années cinquante, il s'offre sa première voiture, une « 4CV ». Retraité en 1972, il revient à Mézériat, village mieux équipé en commerces, et fait construire sa maison. Bon pied bon œil, gracieux et empreint de gentillesse, il vit toujours chez lui aujourd'hui.

S'il a vécu de tristes événements durant ces 100 années, Lucien MOREL retient aussi la rapidité de l'évolution depuis la Libération notamment. Et oui, il a connu la toilette dans le baquet à l'écurie avant l'eau courante, l'arrivée du téléphone à la maison, du transistor, de la télévision, etc.

La municipalité lui a rendu visite et partagé une petite coupe de bulles.

Bon anniversaire Lucien!

